

# CATALOGUE



# EUROPE IN BRUSSELS

DU DISTRICT FÉDÉRAL DU MONDE À LA CAPITALE DE L'EUROPE, 1900-2010

BRUXELLES – ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME – 10 JUIN > 26 NOVEMBRE 2010



# EUROPE IN BRUSSELS

Du district fédéral du monde à la capitale de l'Europe, 1900-2010

Catalogue de l'exposition du même nom  
aux Archives générales du Royaume à Bruxelles  
(10 juin au 26 novembre 2010)



ARCHIVES GÉNÉRALES  
ET  
ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES

SERVICE ÉDUCATIF  
CATALOGUES

180

ISBN : 978 90 5746 246 7

Archives générales du Royaume  
D/2010/531/036

Numéro de commande : Publ. 4884

Archives générales du Royaume  
2 rue de Ruysbroeck  
1000 Bruxelles



Archives générales du Royaume

# EUROPE IN BRUSSELS

Du district fédéral du monde à la capitale de l'Europe, 1900-2010

Catalogue de l'exposition du même nom  
aux Archives générales du Royaume à Bruxelles  
(10 juin au 26 novembre 2010)

Roel De Groot et Geertrui Elaut

Bruxelles  
2010



## INTRODUCTION

Bruxelles est devenue une métropole politique d'envergure mondiale. Bien qu'aucun traité européen ne la désigne formellement comme telle, Bruxelles a au fil des ans endossé de facto le rôle de capitale de l'Europe depuis l'adoption des Traité de Rome en 1957. Bruxelles fait aujourd'hui figure de principal centre européen de décision et son rayonnement international est encore renforcé par la présence sur son territoire de nombreuses organisations et instances européennes ou internationales, qui gravitent tels des satellites autour de ce noyau. Les quelque 300 représentants des régions européennes, les milliers de lobbyistes et les nombreuses sociétés étrangères qui y ont élu domicile attestent de ce pouvoir d'attraction. Au rang des métropoles politiques mondiales, Bruxelles se hisse sur le podium aux côtés de Genève et Washington. Cette position privilégiée n'est autre que le fruit d'un long processus de concentration et de métropolisation. Les initiatives et les efforts destinés à faire de Bruxelles un centre international sont largement antérieurs au début du processus d'intégration européenne né sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, Bruxelles apparaît en Europe comme une ville à la croisée des cultures et divers intellectuels, faiseurs d'opinion, journalistes et hommes politiques belges ont activement contribué à promouvoir sa fonction de centre international. De nombreux Belges ont en réalité joué un rôle dans le mouvement internationaliste. Ces ambitions ne sont donc pas uniquement celles du gouvernement belge ou des autorités de la Ville de Bruxelles. De plus, dans les années qui ont précédé la Première Guerre mondiale, les ambitions de Bruxelles n'étaient pas seulement européennes mais mondiales.

Tous ces acteurs ont laissé des traces dans diverses archives et autres sources historiques. Cet ouvrage a pour objectif de dresser un aperçu de l'évolution de Bruxelles, devenue centre international, capitale européenne et métropole politique d'envergure mondiale, en se basant sur les sources historiques conservées par les Archives de l'État. Les Archives générales du Royaume sont implantées sur le site du Mont des Arts, un lieu dont le développement urbanistique est indissociable de la promotion de Bruxelles en tant que centre international. Les archives du Palais royal nous ont également fourni diverses preuves tangibles de ce désir de faire de la ville un grand centre international, une volonté dont le plus actif représentant fut sans conteste Léopold II. Enfin, nous avons également trouvé des témoignages de ces ambitions internationales lors de passages à la Bibliothèque royale et aux archives du ministère des Affaires étrangères, tous deux situés sur le Mont des Arts ou à proximité. Aujourd'hui, qui se souvient encore de la campagne menée avant 1914 pour faire de Bruxelles un véritable district fédéral mondial ? Qui se souvient du choc provoqué en 1919 au sein de la population et de la classe politique belge lorsque Genève, et non Bruxelles, fut choisie pour héberger le siège de la Société des Nations ? Commençons notre récit par l'évolution de Bruxelles au rang de capitale de l'internationalisme organisé et associatif à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

## I. LES CAMPAGNES EN FAVEUR DE BRUXELLES, CENTRE MONDIAL (1899-1914)

### BRUXELLES, SIÈGE D'ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

La constitution libérale, le développement du réseau ferroviaire et la neutralité de la Belgique, reconnue internationalement, ont contribué au développement de Bruxelles en tant que siège d'associations internationales. En 1848 déjà, la Belgique joue un rôle clé dans l'organisation du premier Congrès des amis de la paix universelle. La Conférence internationale pour la paix de 1874 jette les bases des Conférences pour la paix de La Haye de 1899 et 1907. Désireux d'attirer à nouveau à Bruxelles la conférence de 1899, Léopold II propose de lui donner pour cadre l'imposant Palais de Justice mais le tsar russe, qui avait pris l'initiative de convoquer cette conférence, préfère finalement La Haye. Léopold II soutient également les tentatives destinées à installer définitivement à Bruxelles le siège de l'Institut de Droit international, prix Nobel de la paix en 1904. Deux autres Belges recevront par la suite le prix Nobel de la paix, Auguste Beernaert (1909) et Henri La Fontaine (1913), ce qui atteste de l'engagement actif de la Belgique dans le cadre du mouvement internationaliste et de la promotion du droit international. La Fontaine est, par ailleurs, très proche de cet autre pacifiste et utopiste, Paul Otlet. Ensemble, les deux hommes seront à l'origine de la création, en 1895, de l'Institut international de bibliographie. Lors de l'Exposition universelle de 1910, le Congrès mondial des associations internationales donne naissance à l'Union des Associations internationales, à nouveau à initiative d'Otlet et Lafontaine. En 1914, Bruxelles accueille plus de la moitié des associations internationales de l'époque.

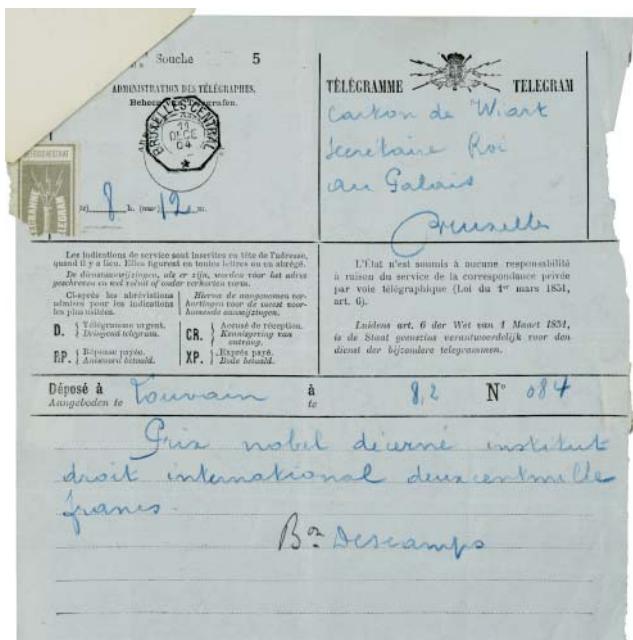


Durant la guerre, Louis Frank regroupe des cartes postales dans des albums qu'il intitule *Souvenirs patriotiques*. Dans l'album Foy, il évoque la tenue du premier congrès pacifiste mondial (1848) et de la première conférence internationale sur le droit de la guerre à Bruxelles.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6020.**

En 1903-1904, Édouard Descamps, secrétaire général de l'Institut de Droit international, informe Léopold II des démarches qu'il entreprend afin de doter l'Institut d'un siège définitif à Bruxelles. Dans l'une de ses lettres, le roi indique qu'une loi devrait octroyer une personnalité juridique à l'Institut et le doter de locaux adaptés.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Léopold II, n° 217.**



Le 11 décembre 1904, Descamps adresse un télégramme au roi pour l'informer de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Institut de Droit international.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Léopold II, n° 217.**

La revue politique expansionniste *L'Expansion belge* annonce le décès d'August Beernaert, le 6 octobre 1912. Ce dernier s'était activement engagé dans le mouvement de promotion du droit international. Prix Nobel de la paix en 1909, il avait représenté son pays aux Conférences de la paix de La Haye en 1899 et 1907.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *L'Expansion belge*, V, 1912, n° 11, p. 681.**

Henri La Fontaine et Paul Otlet devant l'entrée du *Palais Mondial*. Tous deux ont joué un rôle important dans diverses associations internationalistes. La Fontaine reçoit le prix Nobel de la Paix en 1913. Otlet consacrera sa vie à la classification des connaissances humaines, au mouvement pacifiste et à la coopération internationale dans divers domaines.

**MONS, Mundaneum.**



Au fil du XIX<sup>e</sup> siècle, Bruxelles est devenue un centre international débordant d'activités. Des congrès d'envergure internationale y sont régulièrement organisés, dont le 11<sup>e</sup> Congrès eucharistique international (13-17 juillet 1898). Des milliers de croyants suivent la procession du Saint Sacrement du Miracle, sous l'égide du cardinal Goossens.

**MALINES, Archives Archiépiscopales, Archives Goossens, Congrès Eucharistique Bruxelles 1898. Procession, X.**

L'affiche de campagne de l'Exposition universelle de 1910 (conçue par Henri Cassiers) représente la Grand-Place de Bruxelles et fait ainsi l'éloge de la ville-hôte.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de l'Industrie puis Affaires Économiques. Expositions universelles et internationales, congrès, n° 1909.**

Van Overbergh collabore activement au mouvement expansionniste. Il favorise également l'expansion belge sur le plan de la recherche scientifique et plaide auprès de Léopold II en faveur de la création d'un Bureau International d'Ethnographie. L'objectif des Belges est de prendre une longueur d'avance sur les Anglais, ce qui illustre bien la concurrence qui règne dans ce domaine.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Léopold II, n° 565.**

## LOUIS FRANK ET LE DISTRICT FÉDÉRAL MONDIAL

Les festivités organisées dans le cadre du Jubilé national en 1905, l'exposition universelle de Bruxelles en 1910 et la commémoration prévue de la Bataille de Waterloo en 1915 sont autant d'occasions d'exprimer le patriotisme belge et la vocation pacifiste du pays. L'un des grands artisans de ce mouvement de promotion de la stature internationale de Bruxelles n'est autre que l'avocat et publiciste juif Louis Frank. En 1903, celui-ci s'attèle à la préparation d'une publication en deux parties, dont le premier volet paraît en 1905, durant l'année du jubilé : *Les Belges et la paix*. Dans cet ouvrage, Louis Frank relate la manière dont les Belges ont, depuis 1830, systématiquement encouragé la paix et la coopération internationale. En 1905, il obtient le soutien de principe de Léopold II en faveur d'une idée pour le moins extravagante : la création d'un district fédéral mondial en Belgique, situé à Bruxelles ou dans ses environs.

En 1903, lorsque l'éditeur parisien Larousse lui commande une monographie consacrée à la Belgique, *La Belgique illustrée*, Louis Frank saisit à pleines mains cette opportunité pour promouvoir son idée de faire de Bruxelles le futur district fédéral mondial. L'idée est bien accueillie en Belgique où elle est loin d'être considérée comme une utopie née des réflexions d'un doux rêveur. Elle ne parvient cependant pas à rassembler l'unanimité sur la scène internationale. La concurrence qui fait rage entre Genève, La Haye et Bruxelles est non seulement trop forte, mais le consensus sur l'opportunité même de créer une capitale mondiale unique fait lui aussi défaut. Les tensions internationales croissantes de l'époque ne sont guère favorables à ce genre de projet. Louis Frank décède en 1917. Mais ses idées feront des émules.

Vers 1903, Louis Frank entame la rédaction, en deux volets, d'un ouvrage sur le rôle de la Belgique dans le mouvement pacifiste. *La Paix et le District Fédéral du Monde* paraît en 1910. La gravure de la bataille de Waterloo illustre l'appel de Frank à ériger, en 1915, un district fédéral mondial, en guise de Mémorial de la Paix.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, L. Dumont-Wilden, E. Verhaeren et L. Frank, *La Belgique illustrée*, Paris, Larousse, 1911.**

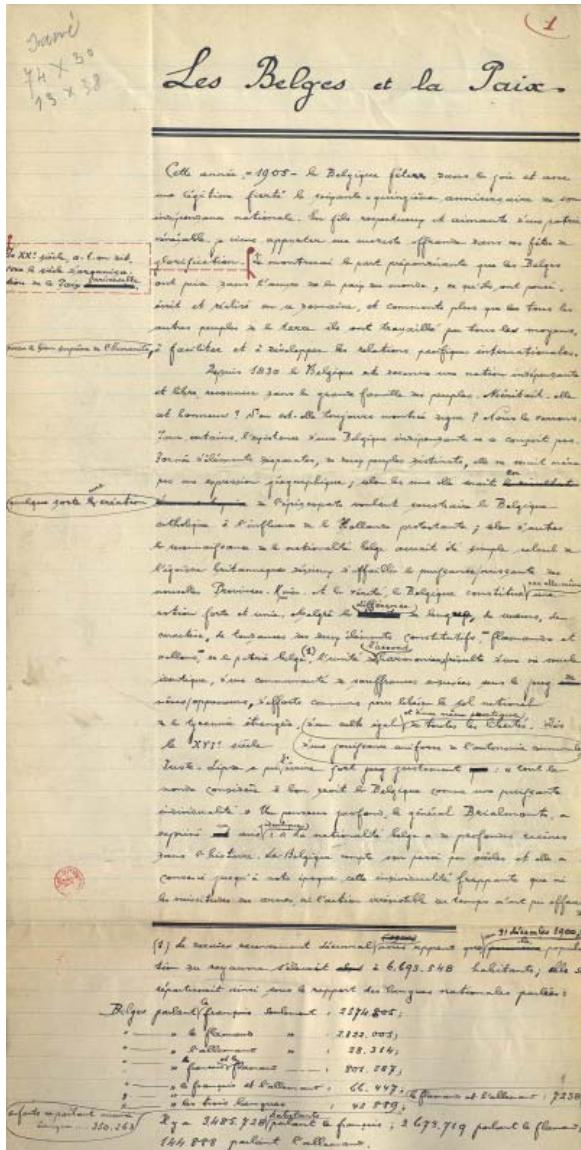
*L'Expansion belge* publie en janvier 1911 une critique de *La Belgique illustrée* et réserve un accueil favorable à la création du district fédéral mondial. Selon le journal, il ne fait aucun doute que la Belgique, *carrefour des nations*, constitue à cet égard le lieu idéal. Sur la photo : Louis Frank.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *L'Expansion belge*, 1911, n° 1, p. 166.**

comptoir et un atelier » : le grand port cosmopolite, la :cidentale, dont « le marché er », alimenté principalement ational » que forme Charleroi. La est rien autre ulièrement d'un ch :asré à de notre longtemps monnaie s guerres ecle, servit des com dans les sentimen t comptés , secoués et de la et de la le brillant auteur de « La Paix et le District fédéral du monde », constituant la conclusion de l'ouvrage la *Belgique illustrée*.  
l'une civi :lligente acquérir, une très ielle et se créer une place possède les qualités néce des nations.

les Belges au centre de l'Al de bien augurer de l'aveni édifiée en moins d'un quart de persévérence et à la grande promoteur... « La du monde » est de l'œuvre. titré, prés le carre n'avoir é immense Belgique d'une ac festant que dan trie; ell des re modernes selles, d Dans l'stitués de la deviend fédéral Frank s





Frank rédige en 1903-1904 les premières ébauches de son diptyque. Dès le début, il prévoyait que la première partie, *Les Belges et la Paix*, serait suivi d'un second volet, *La Paix et le District Fédéral du Monde*, dont il assure la promotion dès 1905.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Frank manœuvre habilement pour rallier le soutien de personnalités de premier plan en faveur de sa publication consacrée au district fédéral mondial. Le 3 novembre 1905, le secrétaire du roi, Edmond Carton de Wiart, fait savoir à l'auteur que le souverain soutient son idée. En 1918, Carton défendra même l'implantation en Belgique du District fédéral de la Société des Nations.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Par l'intermédiaire du général Jungbluth, l'aide de camp du prince héritier, Louis Frank, obtient le soutien du futur Albert I<sup>er</sup> en faveur de son projet de district mondial.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Manuscrit de Louis Frank consacré au district fédéral mondial, première rédaction, 29 avril 1905.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6056.**

Extrait du même manuscrit, où Louis Frank indique pourquoi il serait judicieux d'établir en Belgique le District fédéral mondial.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6056.**

Frank exige la publication intégrale de sa conclusion sur le district mondial. Il ressort de sa lettre adressée à Moreau qu'il n'a accepté de coordonner la réalisation de *La Belgique illustrée* que dans le seul but de promouvoir la création du district fédéral mondial en Belgique.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6062.**

*La Belgique illustrée* paraît en 1910 à l'occasion de l'Exposition universelle qui se tient cette année-là sur le site du Solbosch, à Bruxelles. Richement illustrée, la monographie fait partie d'une prestigieuse collection géographique publiée par Larousse.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, L. Dumont-Wilden, E. Verhaeren et L. Frank, *La Belgique illustrée*, Paris, Larousse, 1911.**



Larousse publie également sous forme de brochure le chapitre sur le district fédéral mondial, ce qui permet de diffuser le concept parmi les participants aux congrès internationaux. Installé dans le Palais des Académies du 9 au 11 mai 1910, le *Congrès mondial des associations internationales* débat de la création d'une Société des Nations.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, E. Rossel (ed.), *Le livre d'or de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910*, Bruxelles, Rossel, 1910.**

Beernaert soutient Frank dans son projet de double publication sur le mouvement pacifiste belge et la création d'un district mondial. *Les Belges et la Paix* paraît en 1905, à temps pour le jubilé national du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance, et Beernaert adresse ses plus vives félicitations à Louis Frank.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Le baron Descamps, autre spécialiste du droit international, soutient lui aussi Louis Frank dans son projet de publication.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Cette allégorie, intitulée « Le char de l'apothéose de la Patrie », incarne pendant les festivités du jubilé national de 1905 le mariage entre patriotisme et pacifisme belges.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, A.-Th. Rouvez, *Le Jubilé National de 1905. Compte rendu des Fêtes et Cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de Belgique à l'occasion du Jubilé National*, Bruxelles, Vromant, 1906.**

## CONSTRUCTION D'UNE CAPITALE MONDIALE

Surnommé « Roi bâtisseur », Léopold II a joué un rôle prépondérant dans la planification urbanistique et la réalisation de grands travaux publics à Bruxelles. Le souverain était favorable à l'élargissement du territoire de la capitale et à la création d'une province bruxelloise. Outre le Mont de la Justice, le roi entend ériger un Mont des Arts sur l'ancienne Montagne de la Cour ainsi qu'un Mont du Bon Dieu sur le plateau de Koekelberg. En 1905, il pose la première pierre de la Basilique de Koekelberg et de l'Ecole mondiale à Tervuren, où furent entamés l'année précédente les travaux de construction du nouveau musée du Congo.

L'école mondiale devait conférer à Bruxelles une position avant-gardiste de pôle intellectuel et scientifique européen. En 1899 déjà, Léopold II avait demandé à l'architecte Henri Maquet d'établir les plans en vue de la construction d'un immense Palais des Arts et des Sciences sur le Mont des Arts. Outre sa fonction de musée, ce Palais devait également abriter la Bibliothèque royale et les Archives du Royaume. Toutefois, au moment de l'Exposition universelle de 1910, Otlet a d'autres plans en tête : la construction d'un Palais mondial. Durant la même période, le sculpteur et urbaniste utopiste nord-américain Hendrik Christian Andersen et l'architecte français Ernest Hébrard publient un ouvrage, enrichi de nombreuses gravures, consacré à la création d'un Centre mondial de communication. Ils y évoquent plusieurs localisations, parmi lesquelles Bruxelles-Tervuren. Louis Frank profite de la publication de cet ouvrage pour tenter de convaincre Andersen de se rallier à son idée de district fédéral mondial. Avec la Première Guerre mondiale, le rêve de commémoration pacifique de la bataille de Waterloo et la vision utopique et mégalomane d'Andersen volent en éclats.

Léopold II est partisan de l'élargissement de Bruxelles et d'une réorganisation de la capitale afin de favoriser la réalisation de ses projets de construction et le rayonnement international de la ville. Son ministre de l'Intérieur, de Trooz, étudie la transformation de Bruxelles en province. Dans son rapport au roi (1902), il conclut que cette réforme n'est pas opportune.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Léopold II, nr. 947.**

À l'approche des festivités qui encadrent le jubilé national de 1905, Léopold II exhorte son gouvernement à compléter une série de grands travaux publics et à mettre en place de nouveaux projets. Le 2 juillet 1905, il pose lui-même la première pierre de l'École mondiale à Tervuren.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Léopold II, nr. 947.**

Plan du domaine à Tervuren où est prévu la construction d'une école mondiale, à côté du musée du Congo.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, liste des plans civils, n° 664.**

Louis Frank suit de près les communiqués de presse consacrés au rôle international de Bruxelles. En 1907, sous l'impulsion de Cyrille Van Overbergh, le projet d'École mondiale se réoriente vers la création d'une véritable université internationale. Tervuren est alors régulièrement citée comme site d'implantation des institutions à vocation internationale.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6057.**

Dès 1899, Léopold II demande à l'architecte Henri Maquet de concevoir les plans d'un Palais des Arts et des Sciences afin de transformer l'ancienne Montagne de la Cour en Mont des Arts. Ce plan montre la façade et le plan de l'imposant palais.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Collection des cartes, plans et dessins, n° 60.**

La maquette est exposée et fait l'objet d'une campagne de presse. Cette photographie montre la partie avant du palais et la façade le long du boulevard de l'Empereur. Les plans prévoyaient d'agrémenter l'entrée d'escaliers gigantesques et d'une vaste terrasse. La tour aurait fait du palais un point de repère.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Collection générale des photos, n° 660.**

Ce cliché montre la partie arrière du Palais des Arts et des Sciences, le long de la rue de Ruysbroeck.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Collection générale des photos, n° 660.**

Ce panorama en couleur offre un aperçu de la vue du centre de Bruxelles depuis la place des Palais après le réaménagement envisagé du Mont des Arts.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Collection des cartes, plans et dessins, n° 303.**



Le projet Maquet est dévoilé en long et en large dans *Bruxelles-Exposition*, l'organe de promotion de l'Exposition universelle de 1910. Le palais devait occuper une superficie de 3 hectares, pour pas moins de 550 mètres de façade.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Bruxelles-Exposition. Organe officiel de l'Exposition de 1910*, Bruxelles, 1908-1910.**

Si la Constitution belge de 1831 reconnaît la liberté d'association, les oppositions idéologiques entraveront toutefois la promulgation d'une loi accordant la personnalité juridique aux associations. En 1907, Émile Tibbaut soumet une proposition de loi afin d'octroyer une personnalité juridique aux associations internationales, mais il faudra attendre 1919 pour la voir votée.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6055.**

Les atouts de Bruxelles, Berne et Genève sont évoqués dans cet article. Une photographie du Palais de justice – symbole du Droit – illustre les revendications de Bruxelles et rappellent l'offre faite par Léopold II d'y organiser la Conférence de paix de 1899.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Courrier de la Conférence de paix, supplément au n° 50, 11 août 1907*.**

Dans son discours d'inauguration de l'Exposition universelle de 1910, Albert I<sup>er</sup> fait l'éloge de son prédécesseur pour le rôle qu'il a joué dans le mouvement expansionniste. Le nouveau souverain prend fait et cause pour la coopération internationale, le pacifisme, l'humanisme et la fraternité entre les peuples et les nations.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 276.**

## Bruxelles la capitale du monde.

Par M. Paul Otlet.

Le courrier de la Conférence du 11 octobre à l'assocation de la Capitale des Etats-Unis du Monde.<sup>11</sup> Il a exposé les titres qui possèdent La Haye, Bruxelles, Berne et Genève à être choisies comme telle capitale et, après discussion, a conclu que c'est La Haye et Bruxelles resteraient en présence.

Les avantages de La Haye ont été longuement développés.

1<sup>er</sup>. Elle est le siège de la Cour d'Arbitrage et deux Conférence de la Paix s'y sont tenues.

2<sup>me</sup>. Les Hollandais placides, dégagistes, conservateurs de tempérament offrent un milieu calme et indifférent, favorable à la libre action des étrangers venus chez eux.<sup>12</sup>

3<sup>me</sup>. La langue hollandaise étant „man-vais conducteur“ aide à isoler les internationaux.<sup>13</sup>

4<sup>me</sup>. La Haye est à proximité des grandes capitales.

Invité par vous à présenter un développement parallèle et comparé en ce qui concerne Bruxelles, nous déferons volontiers à votre désir.

Il nous faut commencer la question de la „Capitale du Monde“, mais cherchons à expliquer par suite de quelles causes

des éléments de progrès matériel et intellectuel, d'où qu'il viennent.

Par là l'origine de ce petit peuple est devenu le plus „mondial“ qui existe, le plus compréhensif de civilisations différentes et opposées. Tandis que la Belgique ancienne apparaît dans l'histoire comme une petite bataille des nations, la Belgique actuelle semble appeler à devenir de plus en plus le creuset, apte aux alliages et aux fusions qui exigent les œuvres de progrès pacifique et internationale.

La dualité ethnique correspond la dualité de langue; on sait y penser selon

la psychologie d'une race et s'exprimer

en la langue de l'autre; avantage pré-

reux pour la coopération et la diflu-

sion des idées ces milieux différents —

alors surtout que l'une des langues offi-

cielles est le français.

Quant au point de vue politique, la

Belgique possède aussi les conditions

les plus favorables au développement des œuvres internationales. A l'intérieur elle

jouit du régime le plus complet de liberté

dont peuple ait jamais été doté; liberté de

l'opinion, de l'association, de la parole

et de la presse. Les étrangers — amis, les

proscrits et les exilés volontaires en ont

toujours bénéficié aussi largement que

les nationaux. Dans ses relations exté-

riennes, la Belgique écrit de la neutralité.

Dans le même journal, Otlet s'attarde sur ce qui fait de Bruxelles la capitale mondiale idéale. S'il ne plaide pas encore en faveur d'une capitale mondiale unique il défend l'idée d'un système polycentrique opérant selon un modèle décentralisé. Les associations internationales qui poursuivent un objectif voisin devraient être regroupées dans une seule et même ville.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Courrier de la Conférence de paix*, n° 103, 13 octobre 1907.**

Face aux critiques liées aux grands travaux de construction lancés par Léopold II, Albert I<sup>er</sup> fait marche arrière. Son cabinet estime que les plans de l'École mondiale sont trop vagues et les travaux sont suspendus. En juillet 1910, le chef du gouvernement Frans Schollaert demande et obtient la démission du ministre des Travaux publics August Delbeke.

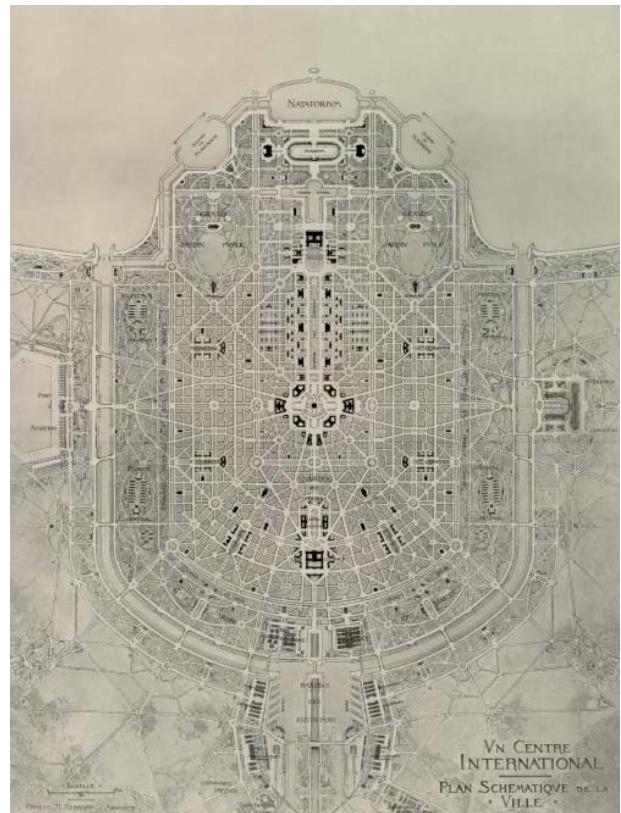
**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Frans Schollaert - Joris Helleputte, n° 16.**

En 1913, Hendrik Christian Andersen publie un ouvrage monumental où il défend la construction d'une métropole mondiale, symbole de paix et lieu d'accueil des activités de coopération internationale. Tervuren est citée parmi les sites d'implantation potentiels de cette métropole.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

L'ouvrage d'Andersen contient un plan directeur général de la monumentale métropole. Les illustrations des imposants bâtiments témoignent de la mégalomanie utopique et architectonique du projet.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**



■ Vue aérienne de la métropole.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

■ La Tour du Progrès.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

■ Cette esquisse de la Haute Cour de Justice ne rappelle-t-elle pas le Palais de justice de Bruxelles ?

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

■ Un Centre mondial.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

■ La place des Congrès.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, H.C. Andersen et E.M. Hébrard, *Création d'un centre mondial de communication*, Paris, 1913.**

En août 1913, Louis Frank soumet son concept de district fédéral mondial à Andersen, qui avait proposé la tenue d'un référendum universel afin de déterminer le lieu d'implantation de son centre mondial. Andersen réagit positivement et écrit à Frank qu'il a visité Tervuren en compagnie de La Fontaine et Otlet et qu'il voit en ce site l'endroit idéal.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6056.**

■ Andersen est reçu en audience par Albert I<sup>er</sup> à la fin du mois de novembre 1913. Selon *Le Matin*, l'entretien est positif et Andersen est ravi de l'accueil enthousiaste que réserve la Belgique à son projet

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Manuscrits. Papiers Louis Frank, II 6039.**

■ En 1914, l'Union des associations internationales publie les plans d'un Palais mondial destiné à abriter un centre mondial (dans lequel y siégeraient différentes associations internationales et se tiendraient des conférences et réunions), un musée, une bibliothèque et une université.

**BRUXELLES, Bibliothèque Royale de Belgique, *A world center*, Bruxelles, Union des associations internationales, Office central, 1914.**

## II. AMBITIONS INTERNATIONALES DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

### BRUXELLES BRIGUE LE SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Les idées et les visions utopiques semblent plus tenaces qu'il n'y paraît et ressurgissent à l'issue de la Première Guerre mondiale. Au lendemain de l'Armistice, la Belgique espère accueillir à Bruxelles la Conférence de paix. C'est finalement Versailles qui sera choisie. Le président de conseil républicain Georges Clemenceau voyait en effet d'un mauvais œil Albert I<sup>er</sup> présider cette conférence.

Pendant les années de guerre, les internationalistes tels que Frank, La Fontaine et Otlet n'abandonnent pas leur rêve de fédération universelle des nations. La création de la Société des Nations figure également parmi les priorités du président américain Woodrow Wilson. Les Belges espèrent alors sincèrement obtenir le siège de cette future institution, en signe de compensation morale pour le martyre enduré durant la guerre. En concertation avec Otlet, Andersen établit un lien entre son projet de centre mondial et le siège de la Société des Nations. Andersen complète son plan directeur d'avant-guerre en y intégrant la maquette du palais de la Conscience mondiale. Il mène campagne en publiant une brochure intitulée *La Conscience mondiale*, dans laquelle Tervuren est désignée comme site de prédilection. En mars 1919, le ministre des Affaires étrangères Paul Hymans demande officiellement aux quatre Grands (États-Unis, Grande-Bretagne, France et Italie) d'établir le siège de la Société des Nations à Bruxelles. Pour appuyer cette candidature, le bourgmestre de Bruxelles et héros de guerre Adolphe Max propose de mettre le Palais d'Egmont à disposition de la Société des Nations. Entre-temps, la préférence de Wilson en faveur de Genève n'est plus un secret pour personne. Cette préférence anglo-saxonne est dictée par des motifs d'ordre religieux, privilégiant une ville de tradition protestante à une ville étiquetée catholique. Outre le Palais d'Egmont, Hymans propose d'ériger des bâtiments monumentaux à Tervuren afin d'accueillir comme il se doit la Société des Nations. Pour appuyer les intérêts belges dans le cadre de la Conférence, Albert I<sup>er</sup> se rend le 1er avril 1919 à Paris, où il s'entretient avec Wilson et les dirigeants des quatre Grands. En vain. Suite à la désignation de Genève comme siège de la Société des Nations, le Parlement belge et la presse s'indignent.

Escomptant une issue rapide au conflit, des rumeurs concernant la tenue de la future Conférence de paix à Bruxelles résonnent dès l'automne 1914. Pendant les années de guerre, d'autres noms circulent, comme La Haye, Berne ou Genève. En juin 1915, l'écrivain français Henri de Noussanne plaide en faveur de l'organisation de la Conférence de paix à Rome.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Jules Van den Heuvel, n° 36.**

Dans cette note, Carton de Wiart remet en exergue le concept de district fédéral mondial cher à Louis Frank, décédé en 1917, qu'il avait rencontré avant la guerre. En mars 1918, il conseille au gouvernement belge de garantir la neutralité et l'inviolabilité de la Belgique en faisant du pays le District fédéral de la future Société des Nations.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Charles de Broqueville, n° 395.**

Pendant les années de guerre, le gouvernement belge sollicite l'avis de personnalités belges de premier plan afin de préparer l'après-guerre. Van Overbergh propose de relancer le projet d'avant-guerre visant à créer dans le parc de Woluwe un Palais de la Paix destiné aux organisations internationales, qui ferait également office de monument de commémoration.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Frans Schollaert - Joris Helleputte, n° 606.**

Un mois après l'Armistice, Otlet demande au nom de l'UAI au gouvernement belge de réaliser les plans de développement international de Bruxelles conçus avant la guerre. Il associe la réalisation du Centre mondial de communication d'Andersen à la construction du siège de la Société des Nations à Bruxelles-Tervuren.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/6.**

Deux jours après l'appel lancé par Otlet, Van Overbergh l'imité en demandant au ministre des Affaires étrangères Hymans de revendiquer le siège de la Société des Nations. Il propose de bâtir deux palais au lieu d'un dans le parc de Woluwe, le premier pour la Société des Nations et l'autre pour les associations internationales. L'ensemble doit former un imposant mémorial.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 259.**

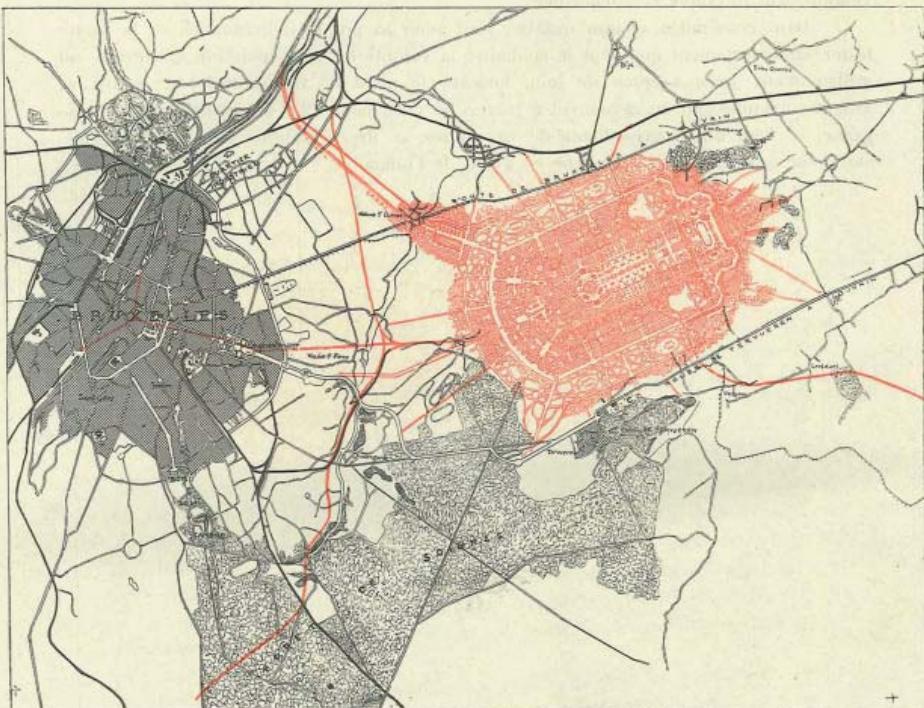
Le 22 décembre 1918, Andersen écrit à Hymans et se dit toujours partisan de la construction d'un centre administratif mondial pour la Société des Nations ; son siège devrait être établi en Belgique en raison du rôle joué par le pays pendant la guerre.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/6.**

Andersen publie *La Conscience Mondiale* afin de diffuser auprès des chefs de gouvernement son projet actualisé de construction d'un centre administratif mondial pour la Société des Nations. Il tente de convaincre le président Wilson et le gouvernement américain de porter leur choix sur Tervuren.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

## BELGIQUE



PLAN SUR LES TERRAINS DE TERVUEREN

La Belgique, qui pendant de longues années a été le siège du plus grand nombre des associations internationales importantes, et qui fut l'un des premiers pays ayant apprécié la valeur de ces organisations, offre des avantages manifestes pour la création dans son territoire d'un Centre mondial de Communication.

Tervuren, près de Bruxelles, a été indiqué comme un emplacement désirable de la ville internationale. C'est là que le Roi Léopold a fait construire le Musée du Congo, qui devait être le premier édifice d'une série de constructions internationales, laquelle, toutefois, ne fut jamais achevée.

La situation de cette plaine ondulée dans la partie la plus pittoresque de la Belgique, conviendrait à merveille pour la construction de la cité projetée, dont les canaux pourraient être reliés au canal existant déjà, qui mettra Bruxelles en communication avec la mer, en ouvrant de la sorte la route des eaux vers tous les points du monde.

Selon Andersen, Tervuren constitue le site idéal pour y établir une métropole sur les bases posées par Léopold II.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial*, Rome, 1916.**

Dans *La Conscience Mondiale*, le plan directeur du centre mondial est également intégré à sept autres sites potentiels, comme ici à proximité de Berne.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial*, Rome, 1916.**

La Haye est également citée parmi les sites d'accueil envisagés.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

En France, Andersen entrevoit deux possibilités. Le centre mondial est ici situé dans les environs de Paris...

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

... mais il pourrait également voir le jour sur la Riviera, près de Fréjus et de Cannes.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

San Stefano, dans la banlieue de Constantinople, présente l'avantage d'être tournée vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

Rome, à l'embouchure du Tibre.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

Les environs de Lakewood, New Jersey, figurent également parmi les sites potentiels d'implantation du centre mondial.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

Andersen établit un lien entre son projet de centre mondial et le siège de la Société des Nations. Il complète son plan directeur d'avant-guerre en y intégrant la maquette du Palais de la Conscience Mondiale.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/1: H.C. Andersen, *La Conscience Mondiale. Société internationale pour favoriser la création d'un Centre mondial, Rome, 1916.***

En décembre 1918, plusieurs grands spécialistes belges du droit international (Descamps, Rolin-Jacquemyns, Nys, Errera, Nerincx, van Iseghem et Prins) invitent le gouvernement à entreprendre des démarches afin d'obtenir le siège des nouvelles institutions internationales.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 259.**

Au début de l'année 1919, Hymans soumet à Albert I<sup>er</sup> un projet de lettre adressée au président Wilson dans laquelle il évoque la position de Bruxelles en tant que centre international, les projets de construction d'un palais international dans le parc de Woluwe et la disponibilité d'autres sites à Bruxelles et ses environs pour accueillir le Palais de la Société des Nations.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 259.**

Le 8 janvier 1919, le comte d'Arschot, chef de cabinet d'Albert I<sup>er</sup>, informe Hymans de la volonté du souverain de s'entretenir personnellement avec Wilson sur la question du siège et de la candidature bruxelloise à l'occasion de la visite prévue à Bruxelles du président américain.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 259.**

Fin avril 1919, le diplomate belge de Cartier, en poste à Paris, annonce que la visite prévue du président Wilson en Belgique aura bien lieu mais que son report s'explique par l'agitation provoquée dans la presse belge par la préférence marquée par Wilson en faveur de Genève.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du Cabinet du roi Albert I, n° 259.**

Jules Van den Heuvel conseille le gouvernement belge sur la question du siège de la Société des Nations. Il compare le statut d'avant-guerre de la Belgique à une mini-Société des Nations regroupant cinq États. Par loyauté envers ce précurseur de la Société des Nations, la Belgique était entrée en guerre et mérite donc à ce titre d'obtenir le siège.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Jules Van den Heuvel, n° 109.**

L'article V du projet de Pacte de la Société des Nations ne mentionne pas le nom de la ville censée accueillir son siège.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Jules Van den Heuvel, n° 46.**

À la mi-mars 1919, le ministre Hymans se trouve à Paris et est informé par la presse de rumeurs relatant le choix des quatre Grands en faveur de Genève. Il adresse donc une note aux grandes puissances afin de soumettre officiellement la candidature de Bruxelles. C'est le début d'une vaste offensive diplomatique destinée à arracher le siège de la Société des Nations.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/4.**

Dans la note qu'il adresse aux grandes puissances, Hymans joint une copie de la lettre au président Wilson dans laquelle le bourgmestre de Bruxelles Adolphe Max met officiellement le Palais d'Egmont à la disposition de la Société des Nations, le 11 mars 1919.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/4.**

Le 24 mars, le représentant belge à Paris, de Gaiffier, rend compte de sa conversation avec le secrétaire de Léon Bourgeois, l'ancien Premier ministre français. L'opposition à Bruxelles serait dictée par la préférence des Américains mais aussi et surtout des Anglais en faveur d'une ville « protestante » (Genève) face à une ville « catholique » (Bruxelles).

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/6.**

La Fontaine réagit vivement aux rumeurs qui relatait une probable désignation de La Haye. Le fétichisme pro-néerlandais des « Yankees » repose selon lui sur une erreur : la Constitution américaine ne doit pas son existence aux traditions apportées par les immigrants néerlandais mais à celles des protestants anglais et des descendants de familles flamandes et wallonnes réformées qui ont fui la répression espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/9.**

Le 23 mars 1919, le Premier ministre belge Léon Delacroix déclare dans *La Nation belge* être confiant et convaincu du droit moral de la Belgique à obtenir le siège de la Société des Nations. Les Belges considèrent également la désignation de Bruxelles comme une protection face à d'éventuelles agressions futures.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/9.**

Le 26 mars, Hymans écrit à nouveau à Wilson pour lui faire part des revendications morales de Bruxelles sur le siège de la Société des Nations. Outre le Palais d'Egmont, le gouvernement belge est disposé à ériger des bâtiments destinés à la Société des Nations dans le parc de Tervuren : *a true city of peace*.

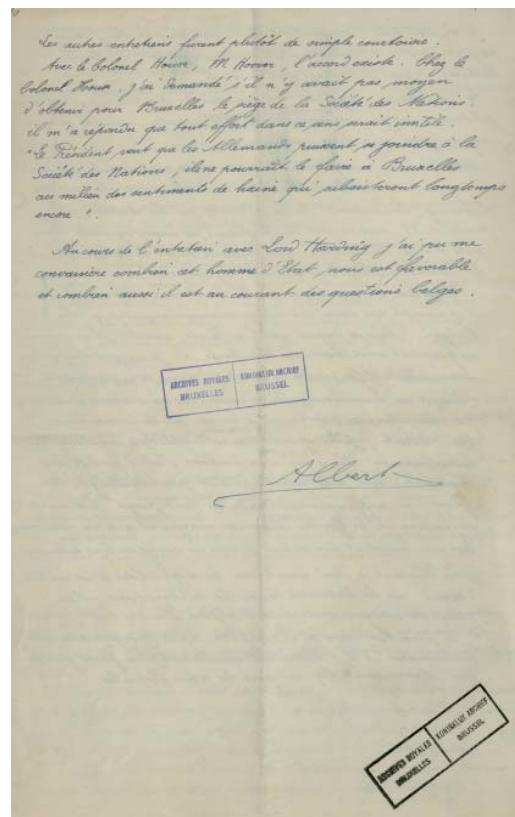
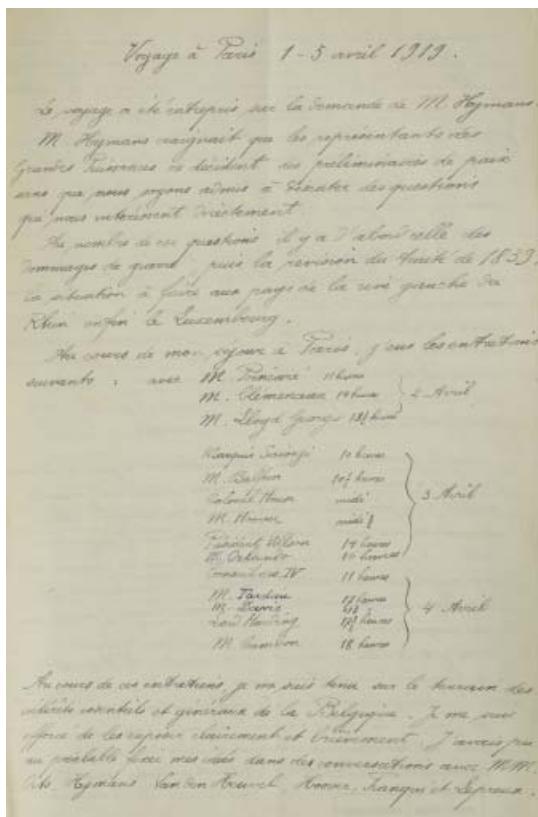
**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/6.**

Albert I<sup>er</sup> rédige un compte rendu de son voyage à Paris en avril 1919. Pendant ce voyage, il s'efforce de sonder les chances de Bruxelles dans la course au siège de la Société des Nations, mais le colonel House laisse clairement entendre que ses espoirs sont vains. Les Américains souhaitent faire entrer l'Allemagne dans la Société des Nations, ce qui est pratiquement impossible si le siège échoit à Bruxelles.

**BRUXELLES, Archives du Palais royal, Archives du secrétariat privé du roi Albert et de la reine Elisabeth, n° 356.**

Le 10 avril 1919, le Premier ministre italien Orlando soumet à la Commission de la Société des Nations le rapport consacré à la question du siège. Hymans est consterné à la lecture de ce document, qui ne mentionne même pas le nom de Bruxelles. Son propre rapport montre clairement son opposition farouche à Genève : la Suisse n'a consenti aucun sacrifice en faveur du droit international pendant les années de guerre.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/4.**



En 1919, Otlet continue à s'employer pour infléchir l'option de Genève en faveur de Bruxelles. Bénéficiant du soutien moral du Premier ministre Delacroix, il fait l'éloge de la cité internationale et publie une brochure sur l'établissement de la Société des Nations en Belgique, dans laquelle il intègre l'idée de district fédéral mondial chère à Louis Frank.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, P. Otlet, *Sur l'Etablissement en Belgique du Siège de la Société des Nations*, Bruxelles, s.n., 1919.**

La question du siège des nouvelles organisations donne lieu à toutes sortes d'intrigues. Maskens, le représentant belge à Londres, où se sont provisoirement installées la Société des Nations et l'Organisation internationale du travail, informe Hymans en 1919 et en 1920 d'un changement de position de certains fonctionnaires internationaux, désormais plus favorables à Bruxelles.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/9.**

## PAUL OTLET, LA CITÉ MONDIALE ET LE MUNDANEUM

Après la Première Guerre mondiale, Otlet persiste dans l'idée de Louis Frank de créer le district fédéral du monde. Le site du parc de Woluwe est mis en avant dans un projet de l'architecte Oscar Francotte, un projet qui prévoyait la construction de deux immenses palais destinés à la Société des Nations et aux associations. Par ailleurs, en octobre 1919, le Parlement belge adopte une loi accordant une personnalité juridique aux associations internationales. En 1922, Otlet publie une brochure dans laquelle il se livre à un plaidoyer en faveur de la création d'une *Cité internationale* dans le cadre des préparatifs de l'Exposition universelle de 1930 et du centenaire de la Belgique. Tant que le gouvernement entrevoit la possibilité d'obtenir le siège de la Société des Nations, Otlet ne se heurte à aucun obstacle dans son choix d'installer son Palais mondial dans l'aile gauche du Musée du Cinquantenaire. C'est d'ailleurs là que le Mundaneum est implanté depuis 1920. Otlet souhaite y réunir toutes les connaissances scientifiques, les recenser grâce au système bibliographique qu'il a mis au point et y organiser des expositions pédagogiques. Toutefois, le gouvernement Theunis (1921-1925) se montre de plus en plus offusqué par les prises de position critiques d'Otlet et, en 1924, le Mundaneum ferme (provisoirement) ses portes. Mais Otlet n'en démord pas. Il s'associe avec l'architecte français Le Corbusier dans l'espoir d'implanter le Mundaneum à proximité du siège genevois de la Société des Nations. Ce plan échoue à nouveau. La crise économique et la perspective d'accueillir l'Exposition universelle en 1935 le poussent à faire à nouveau campagne, dès 1932, en faveur de sa *Cité mondiale*. Ce projet permettrait, grâce à la réalisation de grands travaux publics, de lutter contre la crise économique et le chômage. Toutefois, le ministère des Affaires étrangères considère le projet ni plus ni moins comme une chimère et, en 1934, le gouvernement décide de tourner définitivement la page du Mundaneum.

Tant l'Union des Associations Internationales que l'Union des Villes et Communes Belges soutiennent la promotion du projet de l'architecte Francotte, qui souhaite ériger deux grands palais dans le parc de Woluwe : le premier pour la Société des Nations et le second pour les associations internationales.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 10.907/2.**

Le cardinal Mercier joue un rôle actif en marge de la Conférence de paix. Il s'implique notamment dans la résolution de la question romaine et se dit également favorable à un mandat belge sur Jérusalem.

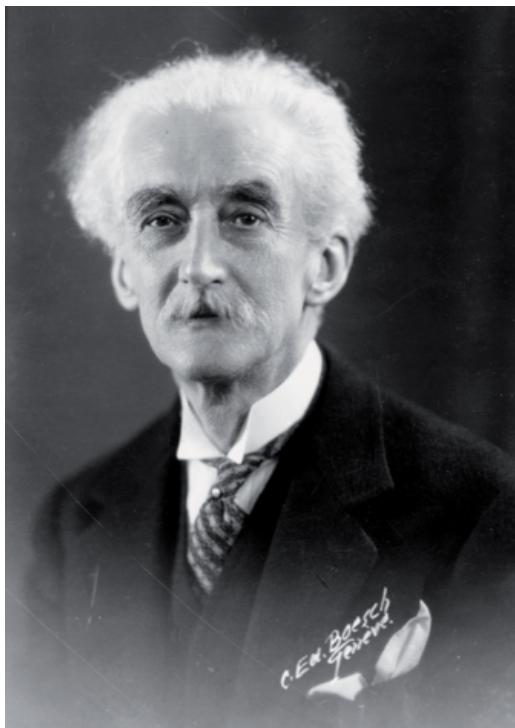
**MALINES, Archives Archiépiscopal, Archives Mercier.**

Le cardinal Mercier profite d'une visite à Paris pour solliciter un entretien avec le Premier ministre français Clemenceau et lui faire part de vive voix de la déception du peuple belge, un propos qu'il réitère par écrit le 15 janvier 1920. Selon lui, les Belges sont plus que d'autres en droit d'obtenir des compensations morales telles que le siège de la Société des Nations.

**MALINES, Archives Archiépiscopal, Archives Mercier, XXII, 178.**

Compte rendu de l'entretien entre le cardinal Mercier et Clemenceau, dicté par l'archevêque de Malines au prêtre René Van den Hout.

**MALINES, Archives Archiépiscopal, Archives Mercier, XXII, 178.**



Paul Hymans (1865-1941), ministre des Affaires étrangères dans les années 1918-1920, 1924-1925, 1927-1934 et 1934-1935.

**NEW YORK, Nations Unies, League of Nations Photo Archive, © United Nations.**

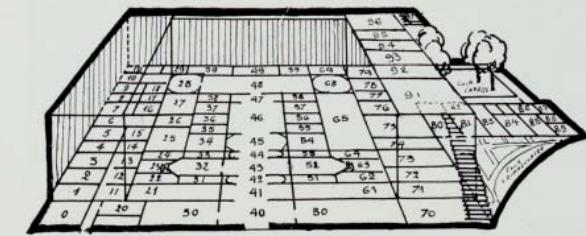
### LE PALAIS MONDIAL



Le *Palais Mondial* ou *Mundaneum* bénéficie quelques années durant de divers locaux dans l'aile gauche du palais du parc du Cinquantenaire.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Jules Destrée, n° 126.**

Le Palais Mondial est situé à Bruxelles, au Parc du Cinquantenaire, à l'entrée de l'avenue qui conduit à Tervueren par la forêt de Soignes. Composé de cent salles, il couvre plus d'un hectare de superficie. Les services du Centre International y ont été installés en 1920 et les locaux en ont été inaugurés à l'occasion de la Quinzaine Internationale de septembre de cette année.



#### DISTRIBUTION DES SALLES

1. Administration et Offices des Associations Internationales : Salles 1 à 18.
2. Congrès Internationaux, grand auditoire et salle de réception : Salles 28, 43, 48, 68.
3. Institut International de Bibliographie : Salles 7 à 9; 46 et 47.
4. Bibliothèque Internationale : Salles 51 à 54; 61 à 65.
5. Encyclopédie documentaire : Salles 35 à 37.
6. Musée International : Salles 21 à 33; 59; 70 à 99.
7. Université Internationale : Salles 19, 29, 38, 39, 49, 58, 59.
8. Services auxiliaires, Hall d'entrée, indicateur des services : Salles 40 et 41; Postes et Télégraphes : Salle 30; Restaurant, fumoir : Salles 98 et 99. Librairie des Associations : étage, aile droite.

Les procès-verbaux du Conseil des ministres (1921-1925) montrent que le gouvernement Theunis a progressivement pris ses distances par rapport à Otlet et au *Palais Mondial*. Il met en question sa finalité scientifique et se soucie avant tout de ses prises de position critiques. Entre 1921 et 1934, le dossier du *Palais Mondial* reviendra pas moins de dix-huit fois sur la table du gouvernement !

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Georges Theunis, n° 820.**

Otlet n'abandonnera jamais son rêve de bâtir une *Cité mondiale* et son *Mundaneum*. En 1932, le Premier ministre catholique Jules Renkin réagit plutôt positivement à sa proposition visant à réaliser son projet à Tervuren. Otlet présente cette fois son projet sous l'angle de grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 11.440.**

### III. BRUXELLES ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE APRÈS 1945

#### LE VETO BELGE CONTRE LE SIÈGE DE LA CECA À BRUXELLES

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles organisations internationales voient le jour. Ainsi, en septembre 1944, les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois décident de créer une union douanière, le Benelux, avec son Secrétariat général à Bruxelles. Un an plus tard, 51 pays, parmi lesquels la Belgique, fondent l'Organisation des Nations unies (ONU) dont le siège est établi à New York. Le Conseil de l'Europe voit le jour le 5 mai 1949 et a pour siège Strasbourg, ville symbolisant la réconciliation franco-allemande. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) installe son siège, dans un premier temps, à Paris, mais à la suite du retrait de la France des structures militaires, celui-ci est transféré à Bruxelles en 1966. En 1951, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne signent le Traité CECA. La question du siège de la nouvelle institution est débattue un an plus tard, à l'occasion du Sommet de Paris. A ce propos, il semble aujourd'hui difficilement concevable, voire surréaliste, que le gouvernement CVP dirigé par Van Houtte se soit, par l'intermédiaire du ministre Paul Van Zeeland, opposé à la candidature de Bruxelles, allant même jusqu'à y opposer son veto au profit de... Liège, pôle de l'industrie du charbon et de l'acier et 'berceau de l'Europe'. La France, soutenue par l'Italie, plaide pour Strasbourg tandis que les Pays-Bas soutiennent la candidature de La Haye. Lors des pourparlers, un consensus se dégage progressivement autour de la candidature de Bruxelles, à tout le moins dans l'esprit de cinq des six participants. Van Zeeland oppose son veto. Finalement, le noeud gordien est tranché lorsque le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois Joseph Bech propose de désigner Luxembourg en tant que siège temporaire.

*Benelux, le laboratoire de l'unification de l'Europe !* Cette inscription, lisible dans le pavillon du Benelux à l'Expo 58, souligne le rôle pionnier de cette Union douanière dans la coopération européenne supranationale d'après-guerre.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9033, © SADO.**

*The Council of Europe, uniting in freedom our nations rich in history, pursues the road of peace :* slogan du pavillon du Conseil de l'Europe lors de l'Expo 58. Le Conseil de l'Europe a pour objectif premier de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme.

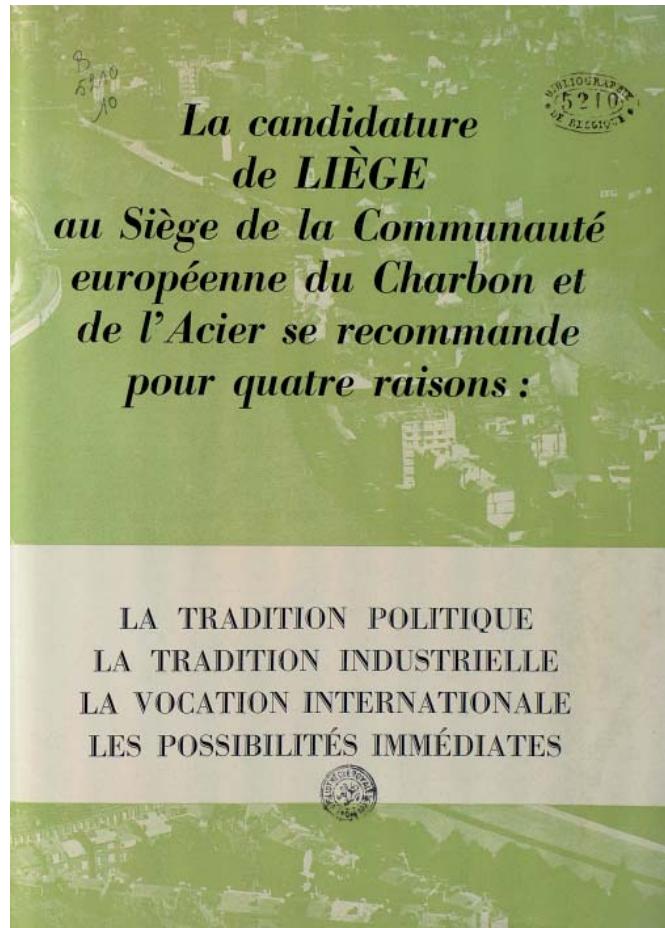
**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9037, © SADO.**

Paul-Henri Spaak (à gauche), alors président de l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, serre la main de Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la CECA. Strasbourg, janvier 1953.

**BRUXELLES - STRASBOURG, Parlement Européen, Photo Service European Parliament, © Photo European Parliament.**

Le *Comité du Grand Liège* soutient la candidature de Liège au siège de la CECA et diffuse ses arguments en publiant une brochure.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Candidature de Liège au siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Liège, A.S.B.L. Le Grand Liège, 1952.***



Les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la CECA se réunissent à Messine (Sicile) au début du mois de juin 1955 pour débattre de l'intégration économique. Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères luxembourgeois Joseph Bech filme les photographes de presse sous l'œil amusé de Paul-Henri Spaak et de son homologue néerlandais Johan Willem Beyen.

**BRUXELLES, Commission européenne, Audiovisual Service, © European Union, 2010.**

La brochure de soutien à la candidature de Liège au siège de la CECA met notamment en exergue la tradition industrielle de la ville et sa position centrale dans le bassin de l'industrie du charbon et de l'acier.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Candidature de Liège au siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Liège, A.S.B.L. Le Grand Liège, 1952.***

De manière moins évidente que pour la tradition industrielle, la Ville de Liège souligne également sa *vocation internationale*. Le riche passé de Liège est le principal élément invoqué pour étayer sa position de carrefour européen.

**BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, *Candidature de Liège au siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Liège, A.S.B.L. Le Grand Liège, 1952.***

## LA RELANCE DE LA CANDIDATURE DE BRUXELLES AU RANG DE CAPITALE DE L'EUROPE : UN SITE POUR LE DISTRICT EUROPÉEN

En octobre 1957, le gouvernement belge accepte la candidature de Bruxelles en tant que siège des nouvelles institutions européennes. Les préparatifs des Traités de Rome qui se déroulent à Bruxelles renforcent considérablement ses chances. L'Expo 58 ainsi que les vastes investissements et travaux d'infrastructures connexes jouent un rôle décisif. Début de l'année 1958, les Six parviennent à un accord de principe sur le regroupement en un seul lieu de l'ensemble des organisations européennes. Toutefois, l'application concrète de cet accord est plus difficile. De manière informelle, il est décidé que Bruxelles hébergera les services de la CEE et de l'Euratom pendant au moins deux ans. Même si un consensus devait être dégagé sur la question du siège unique, il faudrait des années pour bâtir le District européen. Le bureau d'études urbanistiques Groupe Alpha réalise un avant-projet. Un Comité européen des experts en urbanisme étudie la candidature de Bruxelles. C'est le Belge Victor Bure, directeur général du département d'urbanisme du ministère des Travaux publics, qui assurera la présidence de ce comité. Une commission interministérielle belge, baptisée Bruxelles-Siège des institutions européennes, est créée sous la direction de Bure. Cette commission rédige un prestigieux Livre blanc de soutien à la candidature de Bruxelles. En comparaison avec les publications des autres États membres destinées à soutenir leurs candidats respectifs, ce Livre blanc rédigé par la Belgique est sans conteste le plus luxueux. Il propose six lieux potentiels pour l'implantation du District européen. Bien que la commission Bure ne marque pas de préférence pour l'un ou l'autre site, les procès-verbaux montrent que les membres de la commission ont une préférence pour la Plaine des manœuvres à Etterbeek. Le Comité européen des experts en urbanisme est chargé de rédiger un rapport destiné au Conseil des ministres afin d'étudier les candidatures de Strasbourg, Luxembourg, Milan, Turin, Stresa, Bruxelles, Paris, du Département de l'Oise et de Nice. De tous les sites de l'agglomération bruxelloise, c'est la Plaine des manœuvres qui semble sortir du lot. Un terrain à Nossegem est par ailleurs qualifié de « très favorable » pour éventuellement ériger une cité satellite. La candidature de Bruxelles est clairement mise en avant, tant par les rapporteurs que par les institutions européennes.



La première Exposition universelle organisée après la Deuxième Guerre mondiale – l'Expo 58 – constitue le lieu idéal pour familiariser le grand public avec le concept d'intégration européenne. Dans le pavillon de la CECA, une inscription insiste clairement sur le fait qu'intégration économique et idéaux pacifistes vont de pair dans une Europe unie.

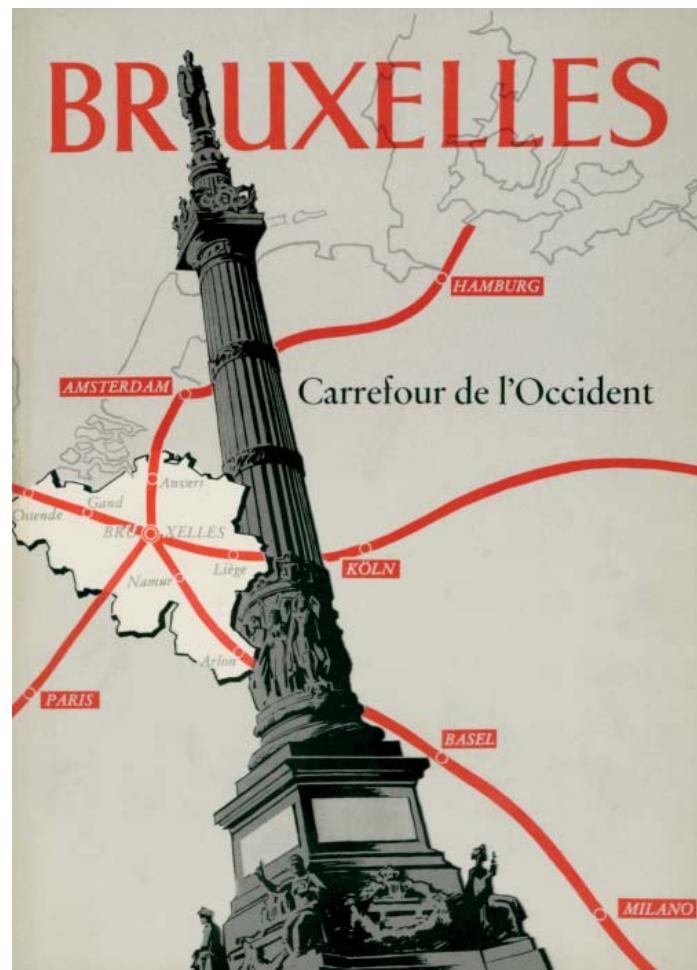
**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9034.**

L'Organisation européenne de la coopération économique et le Conseil de l'Europe se présentent ensemble à l'Expo 58 sous un vaste toit qui symbolise l'Europe en tant que coupole protectrice.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9037.**

La Belgique souhaite laisser un souvenir impérissable aux nombreux visiteurs étrangers qui découvrent le pays à l'occasion de l'Expo 58. La campagne de promotion lancée dès le début des années 1950 est sans précédent. Les nombreux dépliants et brochures présentent tous Bruxelles (et la Belgique) comme le carrefour de l'Europe.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 10216.**



Avant 1958, toutes les Expositions universelles étaient marquées par une dimension locale ou nationale. Cette année-là marque toutefois un changement important et le Palais de la coopération internationale en sera le symbole.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9037, © SADO.**

Expo 58. Les pavillons des organisations internationales et supranationales sont regroupés autour du Palais de la coopération internationale. Quelque peu à l'écart du site de l'exposition, la section internationale n'attire pas la grande foule.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Commissariat général du Gouvernement belge près de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, no 9038, © SADO.**

Strasbourg invite l'Europe et soumet sa candidature au siège unique des institutions européennes.

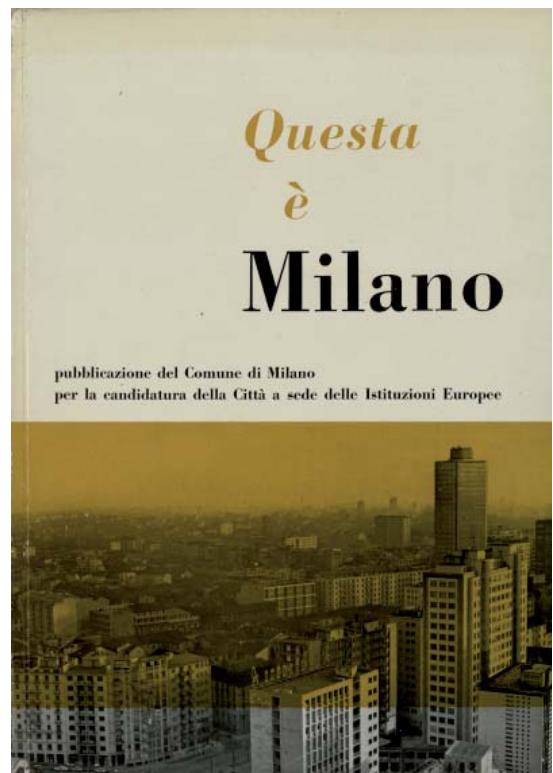
**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 221.**

Turin limite sa candidature au siège du Marché commun.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 222.**

Les brochures de soutien à la candidature de Milan au siège des institutions européennes insistent sur le rôle de centre séculaire de la ville et la présentent sous les traits d'une « deuxième Rome », la modernité en plus.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 222.**



Sans doute moins connue, la ville italienne de Stresa (dans la région du Piémont) se lance elle aussi dans la course au siège. La ville et ses environs forment un centre touristique habitué à l'organisation de réunions au sommet.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 222.**

Les prétentions luxembourgeoises sur le siège des institutions européennes sont modérées de nature, comme en atteste cette citation du Premier ministre Bech : « Le Luxembourg fait ses préparatifs pour répondre, le cas échéant, à toute demande que les autres gouvernements pourraient être amenés à nous faire dans l'intérêt commun de l'Europe que nous sommes en train de construire. »

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 222.**



La luxueuse couverture du Livre blanc publié par le gouvernement belge afin de soutenir la candidature de Bruxelles au siège unique démontre que le pays n'a pas lésiné sur la dépense pour concrétiser ses ambitions européennes.

**GRIMBERGEN, Collection Roel De Groof, Bruxelles. Brussel. Brüssel. Brusselle. Édité par le Gouvernement belge. Uitgegeven door de Belgische Regering. Ausgabe der Belgischen Regierung. Edizione del Governo Belga. Bruxelles, 1958.**

À la demande de la Commission interministérielle du District européen, le bureau d'études d'urbanisme Groupe Alpha étudie les possibilités d'implantation du District européen dans la région bruxelloise et retient initialement huit sites potentiels.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 223.**

Les enquêtes de terrain proposées dans cette étude du Groupe Alpha se concentrent essentiellement sur la Plaine des manœuvres à Etterbeek.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 216.**

Le procès-verbal de la première réunion de la Commission interministérielle Bruxelles-Siège des institutions européennes. Entre le 21 janvier et le 3 mars 1958, la commission se réunit à huit reprises et s'engage à soutenir la candidature bruxelloise en publiant un prestigieux Livre blanc et en organisant une exposition en un temps record.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 219.**

Une étude du Groupe Alpha, intitulée *Bruxelles. District européen. Recherche d'emplacements à Bruxelles pour la création d'un district européen à l'échelle d'une capitale européenne. Critères d'enquête*, propose une photographie aérienne de chacun des sites proposés pour accueillir le District européen. Ici, la Plaine des manœuvres à Etterbeek.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 22.**

L'implantation des bâtiments du District européen sur la Plaine des manœuvres d'Etterbeek, d'après un plan de l'architecte Georges Ricquier.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 218.**

Photographie aérienne du site du Berlaymont tirée de l'étude *Bruxelles. District européen. Recherche d'emplacements à Bruxelles pour la création d'un district européen à l'échelle d'une capitale européenne. Critères d'enquête* du Groupe Alpha.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 220.**

Bien que situé en dehors de l'agglomération bruxelloise, ce terrain sis sur la commune de Nossegem est, selon le Groupe Alpha, tout à fait adapté à l'implantation d'un District européen.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 220.**



**Un centre satellite** plaide en détail pour l'option de Nossegem.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 223.**

Le rapport de 99 pages du Comité européen des urbanistes doit permettre au Conseil des ministres des Six d'arrêter un choix argumenté concernant le siège.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 217.**

Dans leur rapport final, les urbanistes soumettent une conclusion concise pour chaque candidature. Celle consacrée à Bruxelles ne tarit pas d'éloges.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 217.**

## BRUXELLES, CAPITALE DE L'EUROPE *DE FACTO*

La crise gouvernementale que traverse l'Italie empêche ce pays d'envoyer un représentant à la réunion prévue en juin 1958 au cours de laquelle la question du siège est abordée. En raison de la règle de l'unanimité qui prévaut, aucune décision n'a pu être adoptée à cette occasion. Bruxelles profite alors de la prolongation du *statu quo*.

Dès janvier 1958, le gouvernement belge offre aux services des Commissions CEE et Euratom de s'installer à la rue Belliard. Rapidement, les différents services sont disséminés ça et là, en fonction des disponibilités.

Lors du Conseil du 16 mars 1959, aucun compromis ne se dégage. Lors du moratoire de trois ans, le gouvernement belge et ses services diplomatiques se concentrent sur la réalisation du projet Berlaymont.

Face à l'augmentation rapide du nombre de fonctionnaires européens, le gouvernement belge choisit d'ériger un nouveau complexe administratif doté de capacités d'accueil suffisantes.

Le Traité de fusion est signé à Bruxelles le 8 avril 1965. Il institue une Commission, un Conseil des ministres, un budget et une Cour de justice uniques pour les trois organisations jusque-là distinctes (CECA, CEE, Euratom).

Le Traité de fusion précise que Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg constituent les lieux de travail provisoires des Communautés et fait de Bruxelles le siège de la Commission européenne.

La question du siège refait surface lors du Sommet de Maastricht en mars 1981. Face au soutien de l'axe franco-allemand en faveur de Strasbourg, le Premier ministre belge Wilfried Martens tient bon.

La question du siège conduit également à quelques tensions au sein de la politique belge. La politique immobilière désastreuse pour la ville et la mauvaise gestion attisent les critiques.

Dans les années 1990, le président français Mitterrand remet la question de Strasbourg à l'ordre du jour. Mécontent, Mitterrand se dit favorable à un regroupement des institutions, mais si ce regroupement ne peut avoir lieu à Strasbourg, il ne pourra pas non plus avoir lieu à Bruxelles. La campagne française se poursuit sans relâche.

La présidence néerlandaise, dirigée par le Premier ministre Lubbers, s'efforce alors de mettre au point un mécanisme de compromis : Strasbourg recevrait le siège définitif du Parlement européen moyennant diverses concessions à Bruxelles. Des fuites font cependant rapidement capoter le compromis. Lors du sommet de Maastricht (décembre 1991), le Premier ministre belge Martens joue gros en continuant d'exiger l'implantation du siège définitif du Parlement à Bruxelles. Lorsque Jean-Luc Dehaene succède à Martens au poste de Premier ministre, la solution de compromis imaginée par le néerlandais Ruud Lubbers est finalement avalisée lors du sommet d'Edimbourg (décembre 1992).

Bruxelles est devenue de facto la capitale de l'Union européenne, passée à 27 États membres suite aux différentes vagues d'élargissement (1995, 2004, 2007).

En juillet 1958, ce bâtiment situé sur l'avenue de la Joyeuse Entrée, en face du parc du Cinquantenaire et à un jet de pierre de la rue de la Loi, est mis à la disposition des institutions européennes, instaurées en vertu des Traités de Rome.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-Siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 218.**



Maquette présentant de nouveaux projets de construction de bâtiments destinés aux institutions européennes (août 1958). Dans la lettre qui accompagne la maquette, adressée au représentant permanent belge auprès des institutions européennes, le promoteur met en garde contre les procédures susceptibles de ralentir la réalisation de ce genre de projets, comme les procédures d'expropriation.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 223.**

Ce rapport diplomatique du ministère belge des Affaires étrangères (juillet 1959) relate un entretien avec M. Pella, ministre italien des Relations extérieures, et illustre la lutte d'influence qui se joue en coulisse.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 6.213/XI.**

Joseph Van Der Meulen, représentant permanent belge auprès des Communautés européennes, invite instamment P. Wigny, ministre des Affaires étrangères, à trouver des lieux adaptés aux événements « protocolaires » des diverses organisations européennes.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 6.213/XI.**

Le projet Berlaymont – qui demeure aujourd’hui encore l’un des principaux symboles de la présence européenne à Bruxelles – est lancé dès la fin des années 1950. Ce nouveau centre administratif de l’Europe devait apporter une solution à l’augmentation permanente du corps de fonctionnaires européens.

**BRUXELLES, Archives du Service public fédéral Affaires Étrangères, Archives diplomatiques, 6.213/XI.**

En 1959, à la suite de la commission interministérielle Bruxelles-Siège des institutions européennes, est créée une commission interministérielle du District européen. Victor Bure en est à nouveau le président.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives du Ministère de la Région bruxelloise. Administration de l’Urbanisme et de l’aménagement du territoire, Commission interministérielle de Bruxelles-siège des institutions européennes (ca. 1958), n° 223.**

Marcel-Henri Jaspar, ambassadeur belge à Paris de 1959 à 1966, a suivi de près les réactions dans la presse française relatives aux questions d’intégration européenne.

Caricature du *Canard enchaîné*, hebdomadaire satirique français.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Marcel-Henri Jaspar, n° 2544.**

Dans le journal télévisé du 12 mai 1981 de la BRT, le ministre des Affaires étrangères Charles-Ferdinand Nothomb plaide pour une centralisation des institutions européennes à Bruxelles

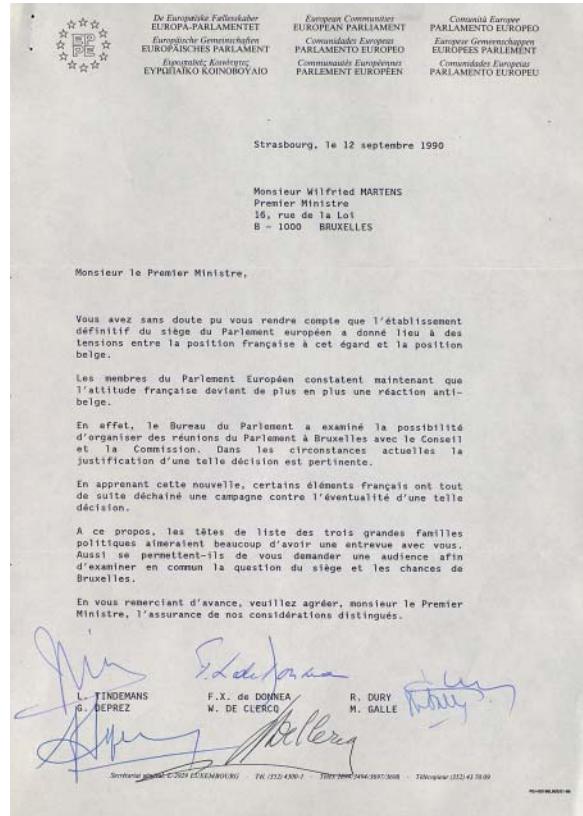
**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Wilfried Martens, n° 40082 (numérotation provisoire).**

En Belgique aussi, la question du siège semait la discorde. La parlementaire européenne Antoinette Spaak (1979-1984 et 1994-1999) s’opposa notamment à l’attribution du siège unique à Bruxelles lors d’une séance de vote au Parlement européen. Ses arguments furent analysés par le cabinet du Premier ministre Martens.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Wilfried Martens, n° 40082 (numérotation provisoire).**

Antoinette Spaak n’est pas la seule à critiquer la politique d’accueil des institutions européennes que mènent les autorités belges et bruxelloises. Dans un dossier volumineux (septembre 1990) adressé au Premier ministre Martens et aux secrétariats de rédaction des organes de presse, Agalev dénonce les spéculations foncières et immobilières liées, selon le parti écologiste, à l’implantation des institutions européennes à Bruxelles.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Wilfried Martens, n° 17319 (numérotation provisoire).**



L'attitude anti-belge qui se démarque à Strasbourg a pour résultat de resserrer les rangs des politiques belges. En septembre 1990, les têtes de liste des partis belges font part de leurs inquiétudes concernant la polémique qui fait rage à Strasbourg et demandent au Premier ministre Martens une concertation commune sur la question du siège et les chances de Bruxelles.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Wilfried Martens, n° 40088 (numérotation provisoire).**

Le Premier ministre néerlandais Lubbers transmet à Martens un document de réflexion où il expose le système de compromis imaginé par la présidence néerlandaise.

**BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Archives Wilfried Martens, n° 11852 (numérotation provisoire).**

Les chefs de gouvernement au sommet d'Édimbourg (décembre 1992). Lors de ce sommet, les États membres parviennent à un accord sur la répartition des sièges du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, du Comité économique et social, de la Cour des comptes et de la Banque européenne d'investissement.

**BRUXELLES- STRASBOURG, Parlement Européen, Photo Service European Parliament, © Photo European Parliament.**

## IV. L'UNION EUROPÉENNE À BRUXELLES AUJOURD'HUI

Les sites bruxellois du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ont évolué au rythme des traités successifs, drainant dans leur sillage de nouveaux États membres et de nouvelles compétences.

Après la construction du Berlaymont vient le tour du bâtiment Charlemagne, qui permet lui aussi la centralisation des services européens dans les environs immédiats du rond-point Schuman.

Initialement implanté au Mont des Arts, le secrétariat du Conseil des ministres occupe le Charlemagne jusqu'en 1995, puis le bâtiment Juste Lipse.

Achevé en 2006 à la rue de la Loi, le bâtiment Lex 2000 fait office de prestigieux complément au Conseil de l'Union européenne.

Le Comité économique et social et le Comité des Régions sont, quant à eux, installés depuis 2004 dans le bâtiment Delors, à la rue Belliard, qui abritait auparavant les bureaux du Parlement.

La tour Madou figure parmi les autres extensions récentes de la Commission (2006). Elle abrite 1.200 fonctionnaires issus des secteurs de l'information, la communication, l'enseignement et la culture. Enfin, un bâtiment elliptique sera construit d'ici 2013 pour accueillir les réunions et les cérémonies protocolaires du Conseil de l'Union européenne.

Si l'on observe l'architecture éclectique du quartier européen, appelé également quartier Léopold, force est de constater qu'en 20 ans, celui-ci a atteint son objectif avoué : ancrer le Parlement européen à Bruxelles.

Sur le plan urbanistique, le résultat est moins reluisant. Si le bâtiment du Parlement européen, baptisé Paul Henri Spaak et surnommé « Caprice des dieux », semble encore assez apprécié, la surreprésentation des implantations administratives a chassé les commerces et le logement. Bruxelles risque dès lors de devenir une ville à deux visages.

L'accord de coopération Beliris, signé entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral, constitue une première tentative pour rétablir l'équilibre. Le Plan de développement international (2007) insiste sur la construction de vastes infrastructures suprarégionales (centre de congrès, salles de spectacles, Musée de l'Europe, etc.) dans des zones stratégiques de Bruxelles. Le quartier européen fait bien entendu partie de cette zone.

Plus que jamais, il apparaît que la présence des institutions européennes constitue le principal moteur de l'économie bruxelloise.

Bâtiment Delors (bâtiment allongé, à l'avant-plan) – Comité économique et social européen et Comité des Régions.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

Pont Konrad Adenauer et bâtiments du Parlement européen.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

■ Bâtiment József Antall – Parlement européen.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

■ Bâtiment Paul-Henri Spaak (à droite) et bâtiment Altiero Spinelli (à gauche) – Parlement européen.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

■ Bâtiment du Berlaymont – Commission européenne.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

■ Bâtiment Charlemagne (à gauche) – Commission européenne.

Bâtiment Lex (à droite) – Conseil de l'Union européenne.

© Georges De Kinder: 2010 Georges De Kinder – droits SOFAM, Belgique

■ Maquette « Siège du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne ».

© Philippe Samyn and Partners sprl



■ Maquette « Cœur de l'Europe ».

© Philippe Samyn and Partners sprl

## POUR EN SAVOIR PLUS

Roel DE GROOF et Geertrui ELAUT

### **EUROPE IN BRUSSELS.**

Du district fédéral du monde à la Capitale européenne, 1900-2010

(Tielt, Editions Lannoo, 2010 - 240 p. - env. 150 illustrations - anglais/français/néerlandais/allemand)